

---

## Ligue Francophone de Triathlon

### Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

19 mars 2023

---

## Membres effectifs

### Clubs présents (101 voix)

3T, ADAG, ATCC, BATT, BBRT, BTC, CARIBOOST, CCT, CTM, ECOPE, ETC, EUPEN, HTT, JETT, LG, LSTT, NSTT, OMAX, OTC, P8, PMX, Q3T, RCBT, RMT, SB, SCBTRI, STPROM, TA, TCA, TCDM, TDCH, TITAN, TNT, TPA, TRI4PHIL, TRIFLY, TRIGT, TTB, TTDA, TTF, TURBO, WAAT, WATTS, WT.

### Clubs ayant donné procuration (29 voix)

CCCTRI, CCSTC, ETM, ETT, FLOT, GTC, MADRES, STT, TCBM, TNTB, TO3AG, TRI4US, TRI-B, TRILGE.

### Clubs absents (24 voix)

3N, GANT, JTPBG, LDLV, PDO, SVTT, T4B, TG, TRIA, TRIBI, TRIGS, TRIM2R, TTR, TTRS, UTT, V3, VBW, WOLVES.

## Personnel LF3 présent

### Organe d'Administration

Président :	Louis Bouillet
Trésorier :	Robin Pétré (en visioconférence)
Administrateurs :	Stéphane Ahn Christopher Christiaens Luis del Solo Monique Houten Francesco Piovesan

### Employés

Directrice générale :	Corinne Soubies
Administration et comptabilité :	Pascale Caro
Event Manager :	Olivier Henz
Direction technique :	Sylvain Thiebaut
Chargée de mission Formations :	Estelle De Groote
Chargé de mission Développement :	Emilien Gilbert

### Invités

Présidente du Conseil d'éthique :	Eléonore André
Désignateur LF3 :	Grégory Gillot

## Vérification du quorum de présences

Parmi les 76 clubs, 58 sont présents ou représentés soit 76%.

Le comptage des voix est de 130 voix sur un total de 154 soit 84%.

## Accueil

Le président remercie tous les clubs présents.

Il est annoncé que la lettre envoyée la veille par Francesco Piovesan, administrateur, à une partie des clubs, ne sera pas traitée pendant l'AG mais fera l'objet d'une communication ultérieure.

Q3T : demande que les administrateurs ne soient plus autorisés à porter les voix de leur propre club.

Stéphane Ahn indique qu'il souhaite retirer sa candidature pour l'élection des nouveaux administrateurs.

## Désignation du bureau de vote

Deux volontaires parmi les clubs :

- ADAG
- RMT

## Approbation du PV de l'AG 2022

Le PV est approuvé à la majorité : Pour 113 – Abstention 4 – Contre 13

## Evolution des clubs

Quatre nouveaux clubs ont rejoint la LF3 depuis l'année passée. Ils se sont présentés :

- ADAG Triathlon (ADAG)
- CCTeam (CCT)
- Tri Ardent (TRIA) : Absent
- Waterloo Triathlon (WT)

Il y a 4 clubs qui cessent leurs activités :

- Biathlon d'Eté (BDE)
- Saint-Ghislain Tri Academy (SG3A)
- Tri Kineo Vital (TKV)
- Vélo Club Haute Ardenne (VCHA)

## Rapport des instances dirigeantes

### Direction administrative

L'évolution des licences est très positive : 3003 en 2022 et déjà 2650 en 2023. Les licences d'un jour sont quant à elles remontées à leur niveau de 2019, ce qui confirme que le triathlon est toujours en pleine croissance.

Le nouveau site web est présenté, il sera l'outil principal de mise à disposition d'informations pour les athlètes et les clubs. Les clubs sont invités à mettre à jour leurs informations et celle de leurs événements.

Q3T : s'interroge sur la nécessité et la fréquence des validations de données encodées par la LF3

Il lui est répondu que ce sera fait de façon hebdomadaire et que l'objectif est d'éviter les erreurs.

ETM : demande de faire attention à distinguer le siège social du club du lieu de pratique

### Direction générale

Corinne Soubies évoque les grands objectifs de 2022 : consolider l'équipe, travailler l'éducation via les formations et la labellisation, la détection des haut-potentiels et surtout la mise en place d'un plan stratégique.

En 2023, ce plan stratégique sera soumis aux clubs pour collecter leur avis et définir les projets prioritaires. Le principal point d'amélioration sera la communication, un processus d'embauche pour un responsable communication est d'ailleurs en cours. Corinne présente la mission, la vision et les valeurs définies par l'OA.

Q3T : déplore le manque de réactivité aux mails envoyés aux responsables sportifs de la LF3

RMT : demande comment faire partager des informations par la LF3 sur Facebook

Il lui est répondu d'envoyer tout à Benoit Gueuning, via le chat de la page.

TTF : demande si c'est l'OA qui validera finalement le plan stratégique.

Il lui est répondu que oui.

### Direction sportive

Emilien Gilbert présente le système de labellisation des clubs mis en place récemment. Il invite les clubs à donner du feedback suite à cette période d'essai. Les différents documents utiles sont repris sur le site internet. Il mentionne également le programme de soutien pour les athlètes longue distance qui sera plus suivi cette année.

PMX : demande une clarification des critères de sélection et une réflexion sur l'intérêt du LD par rapport à la pratique.

Estelle De Grootte détaille la refonte du système de formation qui s'inscrit dans un plan de soutien iHPS de l'Adeps

PMX : demande qu'il soit prévu une formation aussi des maîtres de stage

ETM : suggère que la LF3 organise des cours de préparation propres pour préparer l'examen des cours généraux à l'Adeps.

Olivier Henz présente les différents projets de 2022 : entraînements vélo sur le circuit de Mettet, journée de nage en eau vive, représentation à Openlakes, ... Il présente une analyse en quelques chiffres du calendrier 2022 et des points d'attention pour 2023. Enfin il clôture en mettant en valeur les champions francophones de 2022 et en invitant les clubs à soutenir cette dynamique.

LG : demande d'appuyer le soutien aux organisations souhaitant s'ouvrir au handisport

## Direction technique

Sylvain Thiebaut indique que le nombre d'athlètes sous statut a augmenté en 2022 et fait le bilan de leur saison 2022 et de leurs objectifs pour 2023.

**LG : déplore que Wim De Paepe ne soit pas repris dans ces slides.**

Il détaille également la mise en place d'un programme d'identification des haut-potentiels, via des tests qui donnent accès à des stages.

## Rapport financier

Robin Pétré, en visioconférence, parcourt et explique les différents documents comptables envoyés avec la convocation. Le bilan 2022 est négatif mais moins que les valeurs prévisionnelles. Ce résultat tient à une année orientée sur les investissements.

Le budget pour 2023 est présenté et est annoncé à l'équilibre.

**TRIGT : estime que beaucoup d'argent a été dépensé pour des outils numériques et qu'une plateforme semble également prévue pour un montant important.**

**Il lui est répondu que la prudence est bien de mise mais que l'outil est primordial pour nos membres.**

**X : demande à combien d'équivalents temps plein correspond le montant des rémunérations.**

**Il lui est répondu qu'il s'agit d'environ 3,5 temps plein**

**TITAN : s'inquiète de la baisse de trésorerie et les solutions à trouver.**

**Il lui est répondu que c'est principalement dû à un retard dans le paiements des subventions et que ça devrait donc être rapidement résorbé.**

## Interpellation introduite par les clubs

Le Q3T développe certains des points envoyés par mail pour lesquels la réponse de la LF3 ne suffit pas.

Il demande la suppression de l'article 55 des statuts prévoyants les modalités transitoires de mise en place de l'article limitant à 3 mandats. Cette proposition n'est pas retenue.

Il déplore la communication sur le départ de certaines administratrices et le fait que le moniteur belge ne soit pas tenu à jour. Il lui est prouvé qu'ils ont été prévenus dans les meilleurs délais mais que les publications traînent parfois.

Il regrette que la LF3 ne communique pas ouvertement les prestations d'arbitrages et les informations sur les recyclages des arbitres. Il lui est répondu que ces informations seront transmises si elles sont demandées et que la LF3 compte également sur la communication interne au sein des clubs.

## VOTE 1 : Obligations légales

Tous les points sont approuvés à la majorité.

### Bilan et comptes 2022 :

- 109 Pour – 11 Abstentions – 10 Contre

### Solde de l'année 2022 et décharge du trésorier :

- 111 Pour – 6 Abstentions – 13 Contre

### Décharge des administrateurs pour la gestion 2022 :

- 112 Pour – 15 Abstentions – 3 Contre

### Budget 2023 :

- 109 Pour – 19 Abstentions – 0 Contre

## Modifications des statuts

Monique Houten présente les modifications proposées :

- Ajout d'un nombre maximum de mandats : 3 (les administrateurs en place sont considérés comme dans leur premier mandat)
- Intégration de la fonction de Directeur Général
- Modification du nombre de voix pour les gros clubs
- Clarification entre cotisation et participation à l'arbitrage
- Transfert des commissions vers le ROI
- Création d'un conseil d'éthique

TCA : déplore que le ROI ne soit pas à jour par rapport au montant des licences d'un jour à appliquer.

Il lui est répondu que c'est le prochain chantier de la LF3 et que ces montants ont été approuvés à l'AG 2022.

Q3T : rappelle son souhait que les administrateurs ne puissent pas porter les voix de leur club

## Présentation du conseil d'éthique

Eléonore André présente le conseil d'éthique composé d'elle-même d'Olivier Beaujean et de Maxime Pétré. Elle donne les 3 grands axes de travail : médiation, coercition et liste les différentes situations dans lesquelles elle invite les clubs à prendre contact avec elle. Finalement elle fait un appel à candidature pour d'éventuels membres suppléants.

## VOTE 2 : Approbation des statuts

Les nouveaux statuts sont approuvés à la majorité : Pour 109 – Abstention 14 – Contre 7

## Présentation des candidats à l'Organe d'Administration

Les différents candidats prennent la parole pour se présenter :

- CHRISTIAENS Christopher (TTB) : fin de mandat, rééligible, se représente ;
- GILLOT Grégory (TITAN) : se présente ;
- MARIN Pauline (WAAT) : se présente ;
- VANDERLYNDEN Thomas (PMX) : se présente ;
- VANKONINGSLOO Aurore (PMX) : se présente.

Avant les votes, il est indiqué que 2 des 4 places sont réservées pour des femmes afin de permettre à la LF3 d'être en ordre vis-à-vis de la Communauté française en ayant au maximum 2/3 d'administrateurs du même sexe au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## VOTE 3 : Election des administrateurs

Résultat des votes (121 voix exprimées) :

- CHRISTIAENS Christopher (TTB) : élu avec 62/121 votants
- GILLOT Grégory (TITAN) : n'est pas élu avec 56/121 votants
- MARIN Pauline (WAAT) : élue avec 110/121 votants
- VANDERLYNDEN Thomas (PMX) : élu avec 87/121 votants
- VANKONINGSLOO Aurore (PMX) : élue avec 106/121 votants

## Commission d'arbitrage (Grégory Gillot)

Grégory Gillot, membre de la TOC, présente les différents éléments mis en place en 2022 : une refonte du processus de recyclage incluant un atelier participatif et un team building pour unifier le corps arbitral.

Il énumère également les principaux changements apportés au règlement sportif en 2023.

## Tour de table

LG : est content d'être présent et remercie l'OA pour le travail accompli tout en rappelant la nécessité de développer le sport inclusif.

PMX : rappelle que tant les clubs que les administrateurs de la LF3 sont des bénévoles. Il demande de réfléchir au montant des licences d'un jour applicables sur les épreuves découverte.

ATCC : soutient les remarques sur le prix des licences d'un jour et invite à la prudence sur le budget trop dépendant du nombre de membres.

ECORE : remercie les personnes qui ont donné de leur temps pour la LF3

TITAN : atteint un plafond dans le nombre de ses membres et demande à la LF3 des conseils pour s'agrandir. Il demande également plus de promotion du concept « SyméTri » trop compliqué à expliquer aux participants.

RCBT : déplore la hausse du prix d'inscription aux triathlons même pour les licenciés et demande que la ligue réfléchisse à un plafond sur ses challenges. Il demande également une meilleure communication et un encadrement systématique sur les stages pour haut potentiel.

ETC : réfléchit à intégrer des handisports au 37<sup>ème</sup> triathlon de Chièvres et encourage les autres clubs à créer un programme de découverte du triathlon qui ramène plusieurs membres chaque année.

ADAG : se réjouit de ses débuts et de la mise en place d'un plan stratégique par la LF3.

TRIGT : demande plus de clarté des abréviations dans les documents, un meilleur délai pour traiter les plaintes, plus de transparence dans le nombre d'arbitres et de motos à prévoir. Il demande plus de souplesse des arbitres dans le cas d'handicaps très spécifiques.

Q3T : rappelle qu'il n'est pas là pour freiner et qu'il collabore d'ailleurs beaucoup avec la LF3.

STPROM : rappelle qu'il est disposé à travailler avec la ligue et que grâce à eux, ce sont déjà 500 non-licenciés qui sont inscrits pour 2023.

OTC : rebondit sur la remarque du coût des triathlons à la hausse en indiquant que ces dernières années de très nombreuses contraintes sont venues s'ajouter.

WATTS (en ligne) : attire l'attention sur le besoin de transparence des certaines informations de la LF3 qui ne sont pas bien communiquées. Le nouveau site web est une bonne nouvelle.

# Assemblée Générale

19 mars 2023



Ligue Francophone  
**Triathlon**







# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

Ligue Francophone de Triathlon | [Info@lf3.be](mailto:Info@lf3.be)





# LE MOT DE L'OA

2022 aura été un grand cru pour le triathlon francophone. Un grand cru surprenant, fait de changements et de prises de décisions fortes, mais un grand cru qui permettra de construire la structure de demain.

Après deux années compliquées pour nos organisations, le calendrier a pu reprendre un semblant de normalité. Un contexte différent, et des participants qui ont pris des habitudes de courses ne facilitant pas la vie de ceux qui mettent en place des compétitions, mais un retour sur le terrain qui a permis de retrouver le plaisir de se challenger.

Ce fut également l'occasion de renouer avec une croissance forte, et l'atteinte des 3000 licenciés pour la première fois de notre histoire, preuve du succès de nos politiques de développement de sport pour tous et de la valorisation de la licence.

Au niveau de la LF3 aussi, un remaniement de l'organigramme, avec notamment l'arrivée d'une directrice générale, qui a permis de lancer le processus de professionnalisation de la structure existante au profit des clubs et des athlètes.

Finalement, la construction d'un plan stratégique 2024 – 2028 ambitieux, dont l'aboutissement est prévu pour septembre 2023 et qui nous permettra de préparer au mieux les différentes échéances sportives à venir.

Vous trouverez dans les pages suivantes un rapport d'activité des différentes actions menées en 2022 et les perspectives que nous avons pour le futur.

## Valeurs EUR

	Codes	2022 2022
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	20/28	<b>3.133,87</b>
<b>II. Immobilisations incorporelles(ann. II)</b>	21	
215000 Logiciels standard d'application	21	1.089.00
215009 AMORT s/IMMO INCORP LOGICIEL SITE	21	(1.089.00)
216000 FORMATIONS LOGICIELS	21	726.00
216009 AMORT s/IMMO INCORP FORMATIONS	21	(726.00)
<b>III. Immobilisations corporelles(ann. III)</b>	22/27	<b>1.118,87</b>
B. Installations, machines et outillage	23	622.78
2. Autres	232	622.78
232100 Autre outillage	232	47.534.80
232109 AMORT s/ autres outillages	232	(46.912.02)
C. Mobilier et matériel roulant	24	496.09
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	241	496.09
240100 Autre mobilier et matériel de bureau	241	13.287.81
240109 AMORT s/Mobil. et mat. de bureau	241	(12.791.72)
2. Autre	242	
242110 MATERIEL SPORTIF COMBIS DOSS	242	3.229.91
242119 Amortissements s/Matériel sportif C - D	242	(3.229.91)
242130 MATERIEL SPORTIF	242	3.107.89
242139 Amortissement s/Mat Compet	242	(3.107.89)
242150 MATERIEL DE TRANSPORT	242	379.00
242159 Amort s/Matériel de transport	242	(379.00)
<b>IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)</b>	28	<b>2.015,00</b>
C. Autres immobilisations financières	284/8	2.015.00
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	2.015.00
288000 Cautions versés en num SIEGE SOCIAL	285/8	1.815.00
288001 CAUTIONS VERSEES en num AUTRES	285/8	200.00

## Valeurs EUR

		<b>Codes</b>	<b>2022</b> 2022
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>			
<b>VII. Créances à un an au plus</b>		29/58	<b>325.599,56</b>
<b>A. Créances commerciales</b>		40/41	<b>2.251,50</b>
400000 Clients		40	<b>2.251,50</b>
		40	2.251.50
<b>IX. Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>115.171,03</b>
550001 3700 8035 8426		54/58	58.479.32
550011 3704 0018 0560		54/58	2.659.01
550100 3630 8498 3356		54/58	54.032.70
<b>X. Comptes de régularisation (ann. VII)</b>		490/1	<b>208.177,03</b>
490000 Charges à reporter		490/1	12.317.00
491000 Produits acquis		490/1	195.860.03
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>328.733,43</b>

**BUDGET 2023**

<b>ENTREES</b>		<b>Entrées 2023</b>
ADEPS	Subvention forfaitaire	56.000,00
	Subvention emploi + forfait secrétariat soc	22.000,00
	Subvention labellisation	34.000,00
	Subvention détection HP	30.000,00
PP	Subvention formation détection HP	10.000,00
	Subvention formation cadres PP	17.000,00
	Subvention Haut niveau PP	295.000,00
ATHLETES	Licences année en cours	168.500,00
	Licences à la journée	30.000,00
	Sport pour tous	38.800,00
	Stages Team détection HP	20.000,00
	Développement Jeunes	
	Inscriptions Formation cadres	13.000,00
	Ventes diverses	0,00
CLUBS	Affiliations clubs	29.960,00
	Organisations	500,00
	Assurances Bénévoles	1.000,00
AUTRES	Sponsoring	1.750,00
	Loterie Nationale	16.000,00
	Recettes exceptionnelles	
	Intérêts	50,00

**783.560,00**

<b>SORTIES</b>		<b>Sorties 2023</b>	
STI	Secrétariat fournitures	1.500,00	
	Tél + Inter + Gestion inform + SITE LIC	9.165,00	
ASSURANCES	Assurance missions	910,00	
	Assurances membres	25.000,00	
	Assurances Administrateurs	160,00	
CLUBS	Aides aux clubs formateurs	12.800,00	
	Aides aux clubs organisateurs	3.200,00	
	Frais liés à la labellisation	18.000,00	
ADMINISTRATION	Déplacements Administrateurs et personnel	9.500,00	
	Indemn Forfaitaire volontariat	6.000,00	
	Frais de réunions et de représentation	3.000,00	
	Frais de publication	170,00	
CADRES	<b>Rémunérations</b>		
	Charges légales (ONSS + cot patr)	177.600,00	
	Précompte prof		
	Frais secrétariat social	4.800,00	
	Assurance Loi RC + acc travail	1.000,00	
	Service médical personnel	550,00	
	Cadre - Frais divers (formation)	4.200,00	
AUTRES	Locations	9.500,00	
	Cotisation COIB + AISF + Be3 + CIDD	21.500,00	
	Achat matériels	1.100,00	
	Structure sportive ligue	38.800,00	
	Diversité - METTET - CIERNEAUX	1.000,00	
	BeA3Girl/Start to Tri	1.500,00	
	Développement LD	1.500,00	
	Team détection develop et perf HP	50.000,00	
	Team develop et perf		
	Développement des jeunes	1.000,00	
	Formation détection HP	10.500,00	
	Remise des prix	14.000,00	
	Promotion, sponsoring - marketing - matériel P001	11.300,00	
	Publicité (magazine)	0,00	
	Divers Expert + dépenses diverses	600,00	
	Tenues représentation LF3	700,00	
	Frais bancaires	1.000,00	
	Frais PP divers+(100*12) + Frais FC divers	4.000,00	
	ARBITRAGE	<b>Arbitrage</b>	26.000,00
		Equipements des arbitres	1.800,00
Prestations + Depl Arbitrage		23.000,00	
Formation des arbitres et débrief		1.200,00	
PP	Dépenses formation cadres PP	17.000,00	
	Dépenses Haut niveau PP	295.000,00	

**783.555,00**

**RESULTAT 2023**

**RESULTAT HORS amortissements et provisions**

**TOTAUX BUDGET :** **5,00**

**RESULTAT AVEC amortissements et provisions**

**TOTAUX BUDGET :** **-13.995,00**



Ligue Francophone  
**Triathlon**

## **STATUTS DE LA LIGUE FRANCOPHONE DE TRIATHLON** **VERSION MARS 2023**

### **TITRE I : DENOMINATION – SIEGE SOCIAL - DUREE**

Art. 1 – Il est constitué une association sans but lucratif conformément à la loi du 27 juin 1921, accordant la personnalité juridique aux ASBL et aux établissements d'utilité publique, modifiée par le code des sociétés et associations du 23 mars 2019, entré en vigueur le 1er mai 2019.

L'association est dénommée : Ligue Francophone de Triathlon, en abrégé LF3, association sans but lucratif, en abrégé A.S.B.L.

Tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de l'association mentionnent la dénomination de l'association, précédée ou suivie des mots « association sans but lucratif » ou du sigle « ASBL », ainsi que de l'adresse du siège de l'association, du numéro d'entreprise (442.507.367), du numéro de compte et l'établissement bancaire établi en Belgique.

Son site internet officiel est: [www.lf3.be](http://www.lf3.be). L'adresse de contact officielle est [secretariat@lf3.be](mailto:secretariat@lf3.be).

Art. 2 – Son siège social est établi en Région wallonne. Il peut être transféré par décision de l'organe d'administration dans tout autre lieu situé sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Toute modification du siège social doit être déposée dans les 30 jours aux annexes du Moniteur belge.

Art. 3 – L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4 – La LF3 adhère à la fédération nationale Belgian Triathlon (Be3), constituée paritairement de membres de la LF3 A.S.B.L. et de membres de Triathlon Vlaanderen V.Z.W. (3VI).

Art. 5 - L'association est la seule compétente en matière de triathlon, duathlon, des disciplines apparentées aux triathlons et duathlons et de tout sport combiné à l'une ou plusieurs disciplines du triathlon en province de Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Namur, du Luxembourg et dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale; elle est reconnue comme telle par la fédération nationale.

### **TITRE II : BUT - OBJET**

Art. 6 – L'association a pour but la promotion et le développement du triathlon, du duathlon, des disciplines apparentées aux triathlons et duathlons et de tout sport combiné à l'une ou plusieurs



disciplines du triathlon dans la zone géographique mentionnée à l'article 5. A cet effet, elle bénéficie de toute l'autonomie de gestion requise.

Art. 7 – L'association a pour objet :

- 1) l'organisation et l'animation
    - a) d'activités liées à la pratique des sports précités,
    - b) de manifestations apparentées aux triathlons, duathlons et autres sports combinés à l'une ou plusieurs disciplines du triathlon,
    - c) d'animations, de cours, de formations, de stages, d'encadrements sportifs et socio-sportifs,
  - 2) la collaboration avec divers partenaires en vue de répondre à ses missions,
  - 3) la perception de subsides
  - 4) la perception du prix des licences
  - 5) la perception du prix des affiliations des membres
  - 6) la perception d'une participation aux frais de l'arbitrage
  - 7) la perception du prix de vente d'articles promotionnels et autres produits dérivés,
- sous contrôle médical et dans le respect des règles de la Charte olympique.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

Art. 8 - L'association se conforme aux règles de la fédération internationale de triathlon, World Triathlon, de la fédération européenne de triathlon, Europe Triathlon, et de la fédération nationale de triathlon, Belgian Triathlon.

Art. 9 – L'association s'interdit toute discussion ou préoccupation d'ordre politique ou religieux.

## TITRE III : MEMBRES

### Section 1 : Admission

Art. 10 – L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents.

Le nombre de membres effectifs ne peut être inférieur à deux.

Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux associés par la loi ou les présents statuts.

Les membres effectifs ont l'obligation de respecter les statuts et règlements de l'association.

Art. 11 – Les cercles affiliés à l'association sont membres effectifs à condition qu'ils :

- a) aient un objet social conforme en tout ou partie à celui de l'association ;
- b) soient en règle de cotisation ;
- c) soient dirigés, conformément à ce qui est prévu dans leurs statuts ou règlements internes, par un organe de gestion, élu par leurs membres individuels inscrits et en ordre d'affiliation ou leurs représentants légaux. Au moins un des membres de l'organe de gestion est un (une) sportif (sportive), ou son représentant légal, actif (active) au sein du cercle ;
- d) s'engagent à respecter toutes les dispositions imposées par l'association en matière de reconnaissance et de subventionnement des fédérations sportives, et ce conformément au décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française ;
- e) ne soient pas affiliés à une autre association gérant les activités reprises dans le but de l'association,



Chers clubs,

L'an dernier, Francesco Piovesan a pris la parole de manière inattendue lors de notre assemblée générale. Cette année, il a décidé de partager avec certains d'entre vous sa vision négative et conspirationniste de la gestion de la LF3 via une lettre envoyée moins de 24h avant l'Assemblée Générale. Nous avons pris le temps d'y répondre en détail car nous ne partageons pas ses accusations. Nous tenons cependant à mentionner qu'il a été explicitement demandé à Francesco s'il souhaitait exprimer quelque chose 3 jours avant l'AG et ce dernier a démenti tout souhait d'intervention.

Malheureusement, Francesco Piovesan suite à des désaccords personnels avec la majorité des administrateurs a décidé depuis 2 ans de se cantonner dans une position d'opposition systématique aux décisions de l'Organe d'Administration. Lorsqu'il mentionne des inquiétudes sur l'une ou l'autre décision, que le point est débattu et approuvé par vote, il refuse d'y adhérer comme il incombe à tout administrateur.

A l'instar du contenu de sa récente lettre, la majorité de ses inquiétudes et de ses accusations sont sans aucun fondement. Elles ont été régulièrement déconstruites factuellement. Ce travail conséquent, et l'ambiance qui en découle, dessert et ralentit considérablement la LF3.

Nous ne comprenons pas le but que Francesco poursuit.

Nous sommes convaincus que les visions différentes constituent la force d'une équipe. Mais, lorsqu'il n'est pas d'accord, Francesco invective voire insulte des administrateurs. C'est inacceptable.

De plus, il arrive trop souvent que certains sujets confidentiels débattus en OA fuitent vers les personnes concernées (parfois en temps réel). Dans ces conditions, il n'est plus possible d'avoir des discussions pleinement ouvertes et un réel partage des informations.

Toutes ces raisons font qu'aujourd'hui il nous est devenu impossible de travailler avec lui.

Nous avons donc décidé de convoquer une Assemblée Générale extraordinaire pour vous demander de le démettre de ses fonctions d'administrateur. Celle-ci se tiendra en ligne le jeudi 20 avril à 20h00 sur Zoom.

Nous sommes réellement désolés de vous faire perdre votre temps avec ce qui pourrait paraître comme une futilité mais aujourd'hui la LF3 souffre trop de cette situation. Nous souhaitons nous en extraire pour consacrer toute notre énergie à servir nos athlètes et nos clubs.

Bien cordialement,

L'Organe d'Administration

Louis Bouillet, président.



Robin Pétré, trésorier



Luis del Solo



Pauline Marin



Thomas Vanderlynden



Aurore Vankoningsloo



Monique Houten



Christopher Christiaens



## Quand l'arbitraire devient la norme

Chers membres effectifs,

### 1) Fonctionnement de l'OA

Votre ligue va mal, le triathlon francophone est malade, et votre OA confond encore « servir et se servir » et vous propose des nouveaux statuts qui permettront aux administrateurs actuels de repartir pour trois mandats de quatre ans chacun, pérennisant ainsi leurs propres mandats et bafouant par la même occasion, sans vergogne, les règles en place depuis plus de 30 ans. On pourrait croire que cela serait bénéfique pour notre sport, sauf que sur les deux derniers exercices, la trajectoire n'incite pas à reconduire l'équipe en place.

La proposition faite dans les statuts 2023 est de limiter le nombre de mandats à 3 maximum. Cette règle n'existait pas précédemment, c'est donc une amélioration du système en place depuis 30 ans et un principe fondamentalement lié à la bonne gouvernance. La disposition transitoire prévoit que les administrateurs en place puissent se représenter pour 2 et non pas 3 mandats.

Aujourd'hui, l'OA c'est une équipe de courtisan(e)s. Seule compte l'opinion du président, quel que soit le sujet. La culture du compromis, le débat contradictoire n'ont pas leur place à l'OA : seule la monopolisation du pouvoir décisionnel par le Triumvirat (Mme Houten, Mr Pétré et Mr Bouillet), est la règle.

C'est un avis isolé. Les avis contradictoires constructifs sont entendus et impactent directement les décisions mises en place.

Osez émettre des critiques revient à devenir un paria. Tous les administrateurs ne sont pas tenus au courant, à temps de la gestion stratégique, l'engagement de budgets conséquents et encore moins des éventuelles analyses coûts/bénéfices. On ne peut que le constater avec le schéma Arbitrage contre Cotisations clubs, et ce malgré les mises en garde, les interventions de plusieurs admins.

Chacune des interventions a fait l'objet d'une réponse détaillée, souvent en vain puisque les réponses n'étaient pas entendues et que les mêmes interventions étaient répétées sans cesse. Les quelques couacs de communication qui ont été constatés ont fait l'objet d'une réponse directe pour améliorer la transparence.

### 2) Valeurs de la LF3 : transparence, éthique et respect

- a. En 2019, lors de l'AG, ma collègue Mme Houten, avait forcé le président d'alors de retirer les votes des administrateurs et des commissions : conflit d'intérêt.  
Accusation sans fondement, il n'y avait aucun intérêt en jeu.
- b. En 2020, elle a menacé le président élu de poursuites s'il n'acceptait pas sa candidature (hors délai), ce qu'il a finalement accepté. Ce qui est étonnant, c'est de vouloir intégrer une asbl en la menaçant; c'est pas commun. Ensuite, elle a ligué quelques administrateurs pour éjecter le président en place à la faveur de Mr Bouillet.  
Accusation sans fondement. Le président en place a démissionné de son propre chef à deux reprises.
- c. En 2022, elle s'est octroyée le droit de voter sans la procuration obligatoire de son club, d'où faute grave au civil et pénal. Cette manipulation a été validée par le président de la ligue (cf plus bas) et cette année, en toute franchise, elle contacte directement les clubs pour obtenir un maximum de procurations à son nom. A nouveau le conflit d'intérêt. Ce qui pourrait rendre le vote caduc.  
Accusation sans fondement. Un administrateur de club possède un droit de représentation de son club et ne doit à ce sens pas obtenir de procuration de son club pour valablement représenter ce dernier.
- d. Les nouveaux statuts qui réduisent encore davantage les droits des membres effectifs (tous les clubs) et ,ce bien que légal depuis la dernière AG2022 : cf CSA), alors que l'OA est supposé vous aider dans vos missions quotidiennes (gestion du club, organisation d'épreuves,...).  
Ce point est trop vague pour qu'une quelconque réponse spécifique y soit donnée. Les nouveaux statuts ne réduisent en rien les droits des clubs.